[illegible] encore, est celui qui se rapproche le plus de la justice absolue.

[illegible] qui [illegible] les [illegible] ordinaires et, [illegible] les ressources extraordinaires, [illegible] nombre un certain nombre de petits monopoles qui pourraient procurer ces ressources à l'Etat.

En raison des intérêts du Nord M. Sculfort n'incline pas vers le monopole de la rectification de l'alcool industriel qui risquerait de nous faire perdre ce que nous avons, pour gagner ce que nous n'aurons peut-être jamais.

Le monopole du raffinage du pétrole aurait plus de chances d'être adopté et Bonnerait plusieurs millions au Trésor public. Le monopole des assurances pourrait aussi fournir d'importantes ressources, mais l'orateur se borne à l'indiquer comme une idée, la réalisation n'en pouvant être faite qu'après une étude approfondie de la question, et en tous cas avec indemnités en raison des situations acquises.

M. Sculfort envisage aussi la fondation de caisses d'assurances contre la maladie, contre le chômage, contre tout ce que l'Etat social peut quelque chose.

Il faut penser aussi à la défense du domaine acquis, car il y aura toujours des périls latents, même non déclarés. Il y aura toujours des hommes qui, tout entiers à leurs croyances et peu soucieux de celles des autres, voudront faire prévaloir la terre sur les intérêts du ciel, qui considéreront toujours la vie actuelle comme le vestibule d'une vie future. Nous devons nous tenir en garde contre eux dans l'avenir comme nous l'avons fait dans le passé.

D'autre part la force centrifuge qui anime certaines les mondes anime aussi la société : le mouvement révolutionnaire a son siège à la Confédération générale du Travail, représentant le collectivisme, incapable à construire et qui ne sait que détruire. Tous les anarchistes ont passé par le collectivisme et en ont franchi le pas.

Il y aura toujours à lutter dans l'avenir, pour conserver les conquêtes du passé, contre l'esprit césarien qui est de tous les temps et le coup de revolver qui vient encore de réveiller les consciences nous prouve que nous devons toujours faire bonne garde autour de nos institutions.

Si donc vous m'envoyez siéger au Sénat, auprès de mon ami Bersez, dit M. Sculfort en terminant, vous pouvez être assurés que je saurai m'inspirer en toute circonstance de la nécessité de travailler sans relâche à la réalisation de tous les progrès sociaux. (Vifs applaudissements).

La candidature Sculfort acclamée

M. Bersez demande si quelque délégué veut prendre la parole pour des questions à poser au candidat ou des observations à présenter.

Personne ne demandant la parole M. Bersez remercie M. Sculfort des déclarations qu'il vient d'apporter aux délégués sénatoriaux républicains de l'arrondissement de Cambrai. Il est sûr, dit-il, d'être l'interprète de tous les assistants, en exprimant à M. Sculfort la satisfaction que tous ont éprouvée en entendant son discours, aussi solide quant au fond qu'élégant et parfait quant à la forme, et où l'on retrouve l'éducation brillante de l'ancien élève de l'Ecole des Chartes.

M. Bersez affirme sa conviction que Rimanche prochain tous les républicains sauront faire leur devoir, et enverront au Sénat l'excellent démocrate qui a déjà prouvé son attachement aux intérêts du département du Nord, en occupant pendant huit ans la présidence de l'assemblée départementale, et qui, toujours jeune, toujours ardent et ferme dans ses convictions, aura à cœur de poursuivre avec les autres sénateurs républicains du Nord la réalisation de toutes les réformes demandées par notre Parti.

La séance est ensuite levée et l'assemblée acclame une dernière fois la candidature de M. Sculfort au cri de « Vive la République ! »

Après la réunion

Les déclarations si nettes et si loyales de M. Sculfort, sa parole chaude et convaincante, ont produit sur cet auditoire de républicains la plus profonde impression.

La chaleur et l'énergie de son langage rappelaient plus ses jeunes années d'activité républicaine que ses soixante-quatre ans d'âge.

Et tous les assistants ont emporté cette conviction qu'ils auraient dans leur nouveau sénateur un défenseur énergique et vigilant de la démocratie et des intérêts si importants de notre département.

CHAMBRE

M. Brisson préside.

L'Impôt sur le Revenu

M. René Renoult combat un amendement de M. Aynard dégrevant certaines catégories de banquiers.

L'amendement est repoussé par 427 voix contre 159 sur 586 votants.

M. Dior demande la disjonction des articles 32 à 41. Ces articles ont trait à l'impôt sur les bénéfices de la 4e catégorie intéressant les professions industrielles et commerciales.

M. Dior craint les abus des agents du fisc et leur introduction dans la vie privée.

M. Cailliaux fait remarquer que le contribuable aura un recours dans le cas d'une erreur du contrôleur devant le contentieux.

M. Jules Coutant rappelle qu'il s'est rallié à l'impôt sur le revenu bien qu'il ait combattu le projet Rouvier, parce que le projet actuel dégrève les sixième et septième classes, par suite les ouvriers et les travailleurs.

M. Benazet se demande si le dégrèvement des petits contribuables compensera les vexations.

M. Cailliaux. — « Je n'ai pas à m'occuper du sort des autres, voudrant faire payer des catégories. J'ai à faire payer l'impôt à tous les citoyens. »

M. Leroy-Beaulieu demande la disjonction des articles 32 à 41. (Mouvement prolongé. Bruit.)

L'orateur voudrait qu'on exonérât les propriétaires fonciers de tout impôt sur le revenu.

Le Gouvernement et la Commission combattent les amendements Benazet et Leroy-Beaulieu.

Ces amendements sont repoussés par 447 voix contre 4.

La séance est levée à 7 heures.

SÉNAT

M. Dubost préside.

LE RACHAT DE L'OUEST

La Compagnie d'Orléans offre de négocier. — Le gouvernement refuse

La discussion reprend sur le projet de loi concernant le rachat de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest.

M. Barthou, ministre des Travaux Publics. — Je demande au Sénat la permission de verser au débat, pour qu'il soit loyal et complet, deux documents dont voici le texte :

Ces deux documents sont une lettre que j'ai reçue de M. le président du conseil d'administration de la Compagnie des Chemins de fer d'Orléans et la réponse que j'y ai faite après délibération du conseil des ministres :

Les voici :

« Monsieur le Ministre,

« Dans le discours que vous avez prononcé à la tribune du Sénat, dans la séance du 4 juin, parlant des négociations qui ont été poursuivies entre vos prédécesseurs et notre Compagnie en vue de la cession de plusieurs de nos lignes au réseau de l'Etat, vous avez déclaré que si vous aviez le sentiment que des négociations nouvelles puissent aboutir, vous n'hésiteriez pas à en prendre l'initiative.

« En présence de cette déclaration, je crois de mon devoir, monsieur le ministre, de vous faire connaître que si le gouvernement était disposé à reprendre les négociations sur les bases indiquées à la tribune du Sénat, par M. le rapporteur de la commission des Chemins de fer dans la séance du 11 juin, il trouverait notre Compagnie disposée à s'y prêter avec la sincère conviction qu'il serait facile d'aboutir à un accord.

« Veuillez agréer, etc.

« Le président du Conseil d'administration de la Compagnie d'Orléans,

« ALFRANDE DE COUCEL ».

Réponse du gouvernement

J'ai répondu ce matin à M. le président du Conseil d'administration de la Compagnie d'Orléans la lettre suivante :

« Monsieur le président,

« Vous avez pris texte des explications que j'ai fournies dans la séance du Sénat du 4 juin par l'éventualité de négociations nouvelles avec les Compagnies d'Orléans et de l'Ouest pour me faire savoir, par une lettre du 12 juin, que votre Compagnie serait disposée à se prêter à un accord sur les bases indiquées à la tribune du Sénat par M. le rapporteur de la commission des chemins de fer.

« J'ai déclaré nettement, dans le discours auquel vous faites allusion, « qu'après trois ans de pourparlers, de réponses évasives d'abord, « négatives ensuite », je ne saurais assumer la responsabilité de reprendre ces pourparlers. Votre proposition, que j'ai soumise au gouvernement n'est pas de nature à modifier son attitude. Les bases d'un accord, dans les conditions exposées par M. Prevet, et relatives au partage des excédents, ne sont pas nouvelles, puisqu'elles figurent dans les propositions dont mon prédécesseur, M. Gauthier, vous avait saisi dans sa lettre du 18 juillet 1905.

« Ces propositions n'ont eu abouti et votre Compagnie, dans sa dépêche reçue le 2 février 1906 a déclaré, pour des dernier lieu, à adhérer, pour ce qui la concerne, à la convention du 11 mai 1906 [illegible] Le Sénat a pu [illegible] pour résultat [illegible] le vote de ce projet, dont la [illegible] ne cesse pas de [illegible] à [illegible] et [illegible].

« Si le rachat des Chemins de fer de l'Ouest est approuvé par le Parlement, il pourra avoir pour conséquence à une date plus ou moins prochaine l'ouverture de négociations avec votre Compagnie.

« Je ne doute pas qu'elle ne reste à ce moment disposée à faciliter un accord avec la sincère conviction dont je me félicite que votre lettre m'ait apporté l'expression.

« Veuillez agréer, etc. »

M. Labiche, président de la Commission des chemins de fer, demande d'interrompre le débat afin qu'il puisse appeler la Commission à délibérer sur les propositions de la Compagnie.

En conséquence le Sénat suspend la délibération sur le projet et décide qu'elle sera reprise jeudi.

La séance est levée à 4 heures et renvoyée à jeudi.

POLITIQUE RÉGIONALE

A GRAVELINES

Une Belle Manifestation Républicaine

Dimanche, a eu lieu à Gravelines, une superbe manifestation républicaine, organisée par le Comité Républicain, pour fêter le magnifique succès des élections municipales. A une heure, un grand banquet démocratique, parfaitement servi, à l'hôtel des Messageries, par M. et Mme Vergiele-Hocquelle, réunissait 225 convives.

A la table d'honneur, M. le sénateur Trystram présidait : Il avait à sa droite MM. Valentin, maire ; Défossé, président du Conseil d'arrondissement ; Ch. Cirot, adjoint ; notre confrère Daillet, des « Bonnes Semailles » ; Joseph Merlin, suppléant du juge de paix, conseiller municipal ; Moret, secrétaire du Comité républicain ; Pilon, ancien adjoint au maire de Bourbourg ; Tullier, capitaine des douanes en retraite ; Edouard Carney, adjoint au maire de Grand-Fort.

A la gauche de M. le sénateur Trystram, se trouvaient placés MM. Gourdin-Labarre, 1er adjoint ; I. Monteunis, juge au tribunal civil, conseiller municipal de Dunkerque ; Charles Valentin, président du Comité républicain du canton ; Tellier, juge de paix ; Maisonghem, adjoint au maire de Loon ; MM. les conseillers municipaux de Gravelines, Geryl, Pallourt, Landy, Delacre, Parisis, Edouard Leurette, Socheval, Flavigny, Georges Lavalée, Louis Jonnecken, Adrien Fournier, Salomont, Lanvin, Masson, etc., etc.

A la fin du repas, l'excellente société calaisienne, l'« Harmonie Symphonique », présidée par M. Achille Laut, fait entendre un joli concert ; elle exécute la « Marseillaise », que les convives écoutent debout.

Lorsque les applaudissements ont cessé, M. le sénateur Trystram se lève et présente les excuses de M. Maxime Lecomte, de M. Léon Gerbart, de M. le sous-préfet Brisac, de M. Georges Robert, de M. Charles Bailleul, retenus par d'autres manifestations républicaines. Puis, M. Trystram ouvre la série des toasts, en commençant par avancer de devoir quitter bâtivement le banquet, avant qu'il soit terminé, pour assister à la fête des écoles.

Il annonce qu'il ne fera pas un discours politique. « Rappelons seulement, dit-il, que nous sommes tous, ici, des démocrates, des républicains, et que nous sommes désireux, avant tout, d'améliorer le sort de tous. Mais nous sommes surtout ici, dans une fête locale, qui est, à proprement parler, la fête de votre maire, notre ami Valentin, dont la ténacité vous a valu les beaux succès remportés. Je suis heureux que cette fête soit aussi belle, et je viens avec joie vous dire que vous pouvez toujours compter sur moi pour aider votre municipalité de toutes mes forces. M. Valentin continuera, comme par le passé, sa tâche, qui est de rendre service à son pays. Je ne porterai pas d'autre toast : je n'en porterai qu'un, Messieurs : « A Valentin ! »

Ces paroles de M. le sénateur Trystram, empreintes de la plus franche cordialité, sont saluées d'unanimes applaudissements.

M. Valentin, maire, se lève et prononce un fort beau discours où il rappelle brièvement les vingt années de lutte qui viennent de se terminer par la victoire définitive des républicains, et « l'écrasement irrémédiable de la réaction ». Il adresse « un salut enthousiaste à M. le sénateur Trystram, l'ami de toujours, digne héritier d'un grand nom, et dévoué continuateur d'une belle œuvre ; à M. Défossé, que les Gravelinois connaissent depuis longtemps ; à M. Monteunis, dont les excellents conseils nous guident dans les circonstances difficiles que rencontre l'administration municipale ; à M. Daillet, qui a prêté son gracieux concours dans la période électorale ».

Il lève son verre aux amis présents, à la jeunesse républicaine et, « dans un sentiment d'ombrageuse reconnaissance, à la démocratie Gravelinoise ».

M. Défossé exprime tout le regret qu'il éprouvait de ne pouvoir venir à Gravelines pendant la dernière période électorale. Il fait un très lumineux exposé de la situation politique et rappelle l'action des ministères Waldeck-Rousseau et Combes. Il faut aujourd'hui, dit-il, aborder de front les réformes sociales. Les trois politiques sont bien avancées, et, grâce au pape, nous avons la séparation des Eglises et de l'Etat. (Bravos et rires).

Tout n'est cependant pas terminé, la politique, comme la vie, est un continuel mouvement, et il faut être sans cesse prêt à la lutte. « Pas de compromissions à droite, pas d'ennemis à gauche, voilà notre règle, conclut M. Défossé. Faisons l'union de tous ceux qui ont au cœur l'amour de la justice et de la liberté ».

M. Daillet lève son verre à la réalisation d'une République, toujours plus juste, plus humaine et plus fraternelle.

M. Monteunis remercie son ami Valentin de l'avoir convié à cette fête de famille, où il constate qu'à Gravelines, comme à Dunkerque, c'est l'union des républicains qui a valu la victoire. M. Daillet a parlé des vieillards à cheveux blancs à

COUR D'ASSISES DU PAS-DE-CALAIS

ON JUGE LA BANDE POLLET

Ce jugement de dix années de vols et de crimes, commence mardi à Saint-Omer par la lecture d'un volume de trois cents pages : l'acte d'accusation

(De notre envoyé spécial)

St-Omer, 16 juin.

La bande Pollet se présente enfin devant les juges de la Cour d'assises de St-Omer ! La petite ville, ce matin, parmi l'épais feuillage de ses jardins publics et l'eau tranquille de ses rivières, en est tout émue. Un mystérieux contentement emplit le ciel et les crosses et lentes gouttes de pluie qui, vers sept heures, se mettent à tomber, semblent être le trop plein d'une joie qui s'épand.

Filles en corsages clairs accrochées les unes aux autres par le bras, ouvriers attardés, bonnes femmes qui sont à la messe de huit heures, museni par les rues étroites et sur les places immenses et attendent qu'ils passent, ces braves bandits grâce auxquels les hôtels sont pleins. Les soldats de la garnison ont aussi quitté leur caserne. Inflexiblement ils barrent les rues par où passera le cortège tout à l'heure.

Tous ces préparatifs n'ont rien d'imposant. La population qui sourit est calme et les agents du service d'ordre n'ont d'autre souci que celui d'empêcher le cordon de pioupious d'être rompu par quelque personnage dont la curiosité singulière les stupéfie !

Pendant ce temps les vingt-neuf inculpés se préparent à prendre place avec le « grand Abel » dans les frêles guimbardes qui attendent à la porte de la prison.

A l'extrémité des deux rues donnant accès à l'étroit boyau qui porte le nom de rue Tarviel et où l'assez débonnaire geôle vivole, une rangée de larges dos s'élève sur de puissantes croupes de chevaux. Les gendarmes contiennent une centaine de personnes qui voudraient bien assister de près à l'embarquement pour le Palais.

En voiture

La petite porte de fer de la maison d'arrêt s'entrebâille vers huit heures un quart. Le képi d'un gardien apparaît et remue dans la direction des cochers. Ceux-ci bondissent et abaissent les marchepieds.

La garde qui veille à l'intérieur de la prison sort par la porte cette fois grande ouverte et se masse près des voitures.

Les voici. Honneur aux dames !

Apparaissent successivement Céline Pollet, Julienne Plateel, Angèle Plateel, Sidonie Deken, Philomène Rancy, Marie Debril, Louise Matorel, Angèle Pollet, Eugénie Morent, Eugénie Laronde, Marie Deram, Marie Nole, Marie Suffroy.

LOUISE MATOREL

Un gendarme remplace le cavalier dont on les a séparées. Les mains féminines et les loyales poignes militaires sont unies par les chaînes d'infâmie. Elles montent, un peu foltères ! Oh ! là là, que c'est petit ces voitures. Les gendarmes rient dans leur moustache. Bah ! on se tassera, et il me semble bien qu'en effet on se tasse et que quelques dames prennent place sur les genoux de leur garde du corps. Les femmes cassées, les hommes sortent. On procède d'abord à l'embarquement du menu fretin, des simples soldats de la bande Pollet et ses grands lieutenants font l'objet d'une seconde fournée.

En voiture les Abel, les Auguste Pollet, Vromant Canut, Deroo Théophile, Gustave Leclercq, Note Victor, Alfred Dehouck, Adolphe Ovarlet, Joseph Fauvart, Jules Brabants, Camerlynck, Marcel Deroo, Josien, Charles Vandevolde, etc...

ABEL POLLET

Les voitures, avec un petit bruit de ferraille qu'atténue encore le fracas des sabots des chevaux partent au grand trot. L'escorte des gendarmes donne à ce départ quelque chose d'un peu émotionnant. Les Audomarois semblent à ce moment se souvenir que la « bande » se compose d'assassins et de voleurs et ils poussent quelques « A mort ! » qui tout de suite d'ailleurs, vont se perdre dans le ciel très doux dont l'eau tombe caressante.

L'arrivée au Palais de justice

Des précautions avaient été prises pour qu'aucun encombrement ne se produisît à l'arrivée des voitures... cellulaires au Palais de Justice. Cependant, il y a assez de monde devant la porte monumentale, car s'il est défendu d'entrer dans la rue avec l'intention d'en atteindre l'extrémité opposée, il est permis de se diriger vers les deux estaminets qui s'y trouvent. Ils sont donc pleins et à l'arrivée des accusés ils se vident d'un coup. Tout se passe bien cependant, et sans le moindre incident la bande Pollet et ses vingt-neuf gendarmes gagnèrent la salle des Assises.

Le spectacle annoncé depuis deux ans va commencer devant un nombre restreint de spectateurs très, très privilégiés. Témoins, jurés, journalistes mis à part, c'est à peine si une trentaine de personnes, en effet, peuvent pénétrer dans le Palais de Justice.

En scène

Le théâtre est beau. Comme pour les pièces où joue M. Mounet-Sully, le décor se compose d'une simple tenture verte. La robe rouge du président en paraîtra dans un instant plus éclatante, plus justicière.

Les accusés sont à leur place, enchaînés jusqu'en laisse par un gendarme.

Le chef, Abel Pollet, disparaît dans la foule des siens. Son visage apoplectique, qui a quelque chose de crapuleusement napoléonien, affecte l'impassibilité d'ennui déjà, c'est d'ailleurs le signe dont sont marquées toutes ces figures de voleurs et d'assassins. Ils sont mornes et ternes ; quelques-uns ont l'air d'ouvriers endimanchés. Auguste Pollet, Canut Vromant, Théophile et Marcel Deroo, Louise Matorel, cependant, ont un certain relief à cause du sang qui les salit jadis et Charles Vandeveldé, marchand de chiffons, à cause de la belle et placide tête de christ qu'il exhibe au plus haut banc, au-dessus de tous ses co-inculpés.

AUGUSTE POLLET

On se montre dans la salle un vieillard, plié en deux, l'air renfermé, et l'on dit que c'est le père du célèbre chef de bande. Le père Pollet paraît ne pas être touché de la curiosité qui l'entoure et il s'assoit sans même jeter un bonjour à son fils qui, de son côté, se soucie fort peu de rencontrer son regard.

Les avocats s'installent dans le box qu'on a construit spécialement pour eux et leurs clients. Un instant c'est un frou-frou de robes, des chuchotements, des sourires, qu'un coup de sonnette interrompt net.

La Cour... M. Lefrançois, conseiller à la Cour d'appel de Douai, prend place au fauteuil présidentiel, M. Mouron, procureur de la République, au siège du ministère public.

M. Lefrançois, d'une voix claire et vigoureuse d'homme pressé, déclare la séance ouverte.

On procède à l'appel des témoins, une soixantaine pour cette journée, puis à la constitution du jury. Quelques jurés sont récusés, qui par la défense, qui par le ministère public. En dix minutes cependant, pas plus, les bancs qui leur sont affectés sont pleins. Ces messieurs lèvent leurs mains d'« hommes probes et libres » et promettent solennellement de faire leur devoir.

M. le président s'occupe ensuite, sur l'invitation du ministère public, de procéder à la nomination d'un magistrat et de deux jurés suppléants. M. Proix, le plus ancien avoué de Saint-Omer, prend place derrière la table verte. Puis, comme deux des accusés ne parlent pas français, le gendarme Prune est désigné comme interprète. Enfin, on fait l'appel des accusés et l'installation est complète. Tous les acteurs sont en scène, on peut commencer.

Prologue

C'est à M. Louvet, greffier, que revient la lourde quoique honorable tâche de prendre le premier la parole pour réclamer vengeance contre les bandits. Il doit lire l'acte d'accusation. Il commence ce travail herculéen, ne sachant pas quand il le terminera, un volume de trois cents pages s'étale devant ses yeux et il n'a pas même à portée de sa main le verre d'eau qui ranime. Sans doute, M. Louvet est

---

98

LOINTAINE REVANCHE

L'OR SANGLANT

Par Daniel LESUEUR

PREMIÈRE PARTIE

Or, un jour, comme Lucie était seule, Mme Chabrial, en entrant dans la chambre, remarqua que Sylvaine partait de Mme Vauthier, boulée et irritée, Jeanne radoya l'enfant, debout devant elle, pour donner le change à Lucie, que Mme Cottévou était une mauvaise tête, la patronne de ce bouge dont elle avait retiré la petite, qu'il fallait prendre à celle-ci de parler d'une parelle aventure et qu'elle ne l'oublierait jamais.

La malheureuse fut trop rude pour Sylvaine. Ce n'était qu'une fillette de sept ans. Elle ignorait que Mlle Vauthier était encore bien faible, elle éclata en sanglots, en protestations indignées, en cris de désespoir.

— « Maman Tiévou !... Elle n'est pas une mauvaise femme. Elle demeure à l'hôtel des Deux Mondes. Mademoiselle Lucie m'y conduira quand elle sera guérie... Oui... Or... Oui, seule seule. Je veux voir maman Tiévou... »

[illegible]

— « Ton papa... Mais tu ne vois pas que le chemin de fer l'écrase comme le mien. Vo' là sa tête d'un côté, ses bras, ses jambes. Oh ! oh ! il est en très petits morceaux. Il sera très difficile à raccommoder, ton papa !... »

Le vieux se prolongeait, cruellement, faisant mal à entendre. Ce n'était plus le délire. Le seuls de la malade était calme, ses yeux égarés, mais sans fièvre. Il fallut reconnaître un accès de folie.

Pendant plusieurs jours, on put croire que Mlle Vauthier ne recouvrerait pas la raison.

C'est alors que Mme Chabrial fit rédiger la consultation des docteurs et l'envoya à Jacques Berbelin. Elle avait déclaré aux médecins qu'il s'agissait de graves intérêts de famille. Ceux-ci écrivirent ce qu'ils pensaient, en toute conscience. Mais dans une hypothèse de guérison momentanée leur avis était que la jeune fille resterait sujette à des désordres cérébraux et d'une fragilité nerveuse extraordinaire.

— « Tu vois ce qu'on t'a eu cause, petite malheureuse ! » répétait Jeanne à Sylvaine.

L'enfant ne se doutait guère que Mme Chabrial l'eût recommandée si elle fait osé pour avoir déterminé la crise qui, d'ailleurs, se fit prédatée. M. en fait. Non, réellement. Jeanne ne lui en voulait pas. Mais elle profita de cette circonstance pour écrire l'enfant lui interdire de jamais parler de l'hôtel des « Grandes Folies ».

— « Si cette pauvre mademoiselle Lucie voyait le malheur [illegible] avec sa mère [illegible] elle deviendrait folle. Il faudrait l'enfermer dans un [illegible] avec la camisole de force. Est-ce que ce sale cabaret est un endroit dont on doive parler dans une maison comme celle-ci ?... Que j'apprenne seulement que tu y as fait la moindre allusion, et je t'envoie dans une maison de correction, comme tu en pire me l'avait recommandé. »

Suivant la version donnée à Sylvaine, c'est son père qui, partant pour un long voyage, l'avait confiée à Mme Chabrial.

La pauvre fillette renonça désormais à rien comprendre à sa destinée. Tant de très-[illegible] inexplicables, depuis la nuit terrible de l'incendie à bord, croulaient dans sa petite âme une espèce de gouffre obscur où elle n'aimait pas à descendre. Une seule chose lui paraissait claire : le lamentable état de Lucie et le mal qu'elle lui avait fait sans le vouloir. Ceci la rendit silencieuse, plus irrévocablement que les menaces de Mme Chabrial. Quand Mlle Vauthier recouvrit elle-même, l'enfant connut de nouveau les câlineries et les douces paroles. Elle en jouit timidement et délicieusement, sans oser rien demander d'autre. Car elle savait que ce bonheur ne durerait pas, que bientôt on lui ferait quitter Marseille. Elle ne voulait plus, par un mot, par un geste, qu'on écourtât ce temps de répit, effarée devant le morne avenir inconnu, et tremblant chaque fois qu'un coup de sonnette à la grille lui donnait à craindre qu'on ne vînt la chercher.

C'était seulement quand elle se trouvait seule qu'elle murmurait le nom de « maman Tiévou ». A la pensée de la chambre où se trouvaient le lit en bateau et les rideaux de mousse, quand elle croyait percevoir l'abolement tendre de la voix cassée qui lui disait « mon petit cœur », une désolation affreuse l'envahissait.

La grâce et la beauté même de Lucie ne lui rendaient pas cette chambre confortable, cette chaleur de nid, qu'elles restaient dans un maternel asile. Pauvre maman Tiévou, qui la pleurait sans doute aussi de son côté, que se retrouvait toute seule, comme lorsqu'elle avait perdu son mari et son petit gars ! « Quand je serai grande, » pensait Sylvaine, « je retournerai auprès d'elle. Je lui dirai que ce n'est pas moi qui si vous la quitter. »

— « Ainsi, » disait Roger à Lucie, « cette fillette a été gentille, elle vous a distraite. Nous nous intéresserons à elle. Il faudra que Mme Chabrial nous fasse partager la bonne œuvre de son éducation.

— Elle m'a témoigné beaucoup de dévouement, madame Chabrial, » reprit Mlle Vauthier. « Elle a laissé son mari partir seul pour Paris. Et Dieu sait pourtant si c'était son rêve de s'installer là-bas.

— Ils ont tout le temps, la session parlementaire n'est pas encore ouverte.

— La belle Jeanine, » dit en souriant Lucie, « ne se trouvera jamais trop tôt dans la capitale.

— Si elle y va, c'est grâce à votre père. Franchement, elle vous devait ses soins. »

La pâle figure de Mlle Vauthier pâlit un peu plus quand Roger prononça son père. Elle détourna les yeux. Son fiancé lui prit la main.

— « Lucie, je ne veux plus que personne ait le droit de vous soigner sauf moi-même. Fixons la date de notre mariage.

— Ah ! » fit-elle en le regardant jusqu'à l'âme, « comme il faut que vous m'aimiez ! »

Elle commençait en partie la existence bien équilibrée, ou ce qui en leur servirait que par de rigoureuses démonstrations, est parfois instinctivement perçu par des enfants, des simples, des fous.

— « J'ai fait d'accepter votre sacrifice, » murmura la douce créature.

Il protesta. Nul n'aurait pu douter de sa sincérité devant l'image de grâce, illuminée de joie émue, à laquelle il adressait ses paroles d'amour. L'enchantement de cette minute mettait une flamme rose aux joues de Lucie. Un rayonnement dans ses yeux d'azur clair, si pleins de tendresse et de bonté. Cette figure de statuette fragile, qu'on eût dite modelée dans une cire translucide, s'animait d'une clarté intérieure. Elle parut adorable et touchante, d'une séduction angélique, dans la gaine sombre de sa robe de deuil, où s'effaçait son corps trop mince, pour laisser resplendir la tête idéale, nimbée d'or pâli.

— « Comme mon père vous aimera quand vous serez devenue la providence et l'idole de Sézenac ! » s'écria Roger.

Elle eut un léger sourire de doute.

— « Si votre père ne m'aime pas, ses ouvriers m'aimeront... oui... je l'espère.

— Chère, chère Lucie... Ne songez rien. Nous serons heureux. »

Ils s'entretinrent alors des protégés de Mlle Vauthier, de tous les travailleurs qu'employait son père et qu'avait consternés la mort de l'armateur. Ces braves gens ne manqueraient pas d'ouvrage. Une société s'était formée pour reprendre les chantiers de constructions navales. La question se débattait de savoir si les nouveaux propriétaires achèteraient l'établissement, ou bien [illegible] seulement en servant des intérêts à l'héritière.

La situation s'était révélée beaucoup moins brillante que les apparences ne le donnaient à croire. Sans la prime du guinée qui allait [illegible] de l'assurance, le bilan de la maison Vauthier se serait solidé par un déficit.

Ces considérations ne touchaient guère les deux fiancés. Roger savait que la prospérité de Sézenac ne dépendait pas d'un apport de fonds. Quant à Lucie, du moment que le sort des ouvriers était assuré, que l'honneur commercial demeurait sauf, elle ne s'inquiétait pas du reste.

Un mois environ après cette visite de Roger Berbelin à sa fiancée, des étrangers qui parcouraient un des boulevards extérieurs de Marseille, entendirent un chant d'orgue s'échappant par le portail d'une modeste église. C'étaient des Anglais, curieux de tout. Ils poussèrent le tambour de drap et pénétrèrent dans la nef.

— « Aoh ! » dit une jeune fille, dont les longues dents rouge-vert se dénudent sa lèvre inférieure humide. « Il est a mariage... apoos mariage... Come and see. »

— « How interesting (!) ! » murmurèrent les autres.

Ils demeurèrent un moment en observation, se faisant mutuellement remarquer combien les femmes, même des plus modestes classes, portent sûrement la toilette, prenant sans difficulté l'air de « gentlemen et de « ladies ».

(A suivre).

(1) C'est un mariage... un pauvre mariage... Venez voir.

— Que c'est intéressant !

CHOCOLAT DELESPAUL-HAVET
UNIVERSELLEMENT LE MEILLEUR
PAR SA QUALITÉ ET SA FRAICHEUR
96, Rue Nationale, LILLE